

Délibération N° DL2025_080

Objet - Convention entre la Région, le Groupement d'Actions Locales LEADER et la Communauté de Communes des Terres du Lauragais pour la mise en place d'aides économiques dans le cadre spécifique des contres parties nationales des aides LEADER (2023-2027)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSSSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSSES Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Absent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSSES		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent					
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 45
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 19

Nombre de votants : 63

Monsieur le président présente aux membres du conseil communautaire, une proposition de convention entre la Région, le Groupement d'Action Locale (GAL LEADER) et les EPCI pour la mise en place d'aides économiques dans le cadre spécifique des contreparties nationales des aides LEADER.

Monsieur le Président rappelle que la Région Occitanie en sa qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural) pour la période de programmation 2023-2027 lance un appel à candidatures auprès des territoires présélectionnés lors de la Commission Permanente du 3 juin 2022 suite à l'Appel à Manifestation d'intérêt lancé le 31 mars 2022, pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre du programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale). Il s'agit de sélectionner les Groupes d'Action Locale (GAL) qui porteront les programmes LEADER 2023-2027. Une convention pluriannuelle doit être signée entre le Conseil Régional, le PETR du Pays Lauragais (structure porteuse du GAL) et l'Intercommunalité sur les années 2025-2027 afin de pouvoir prétendre aux aides LEADER qui pourront être versées en contrepartie d'une participation financière de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président donne lecture de ladite convention en détaillant les dispositions principales et demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer :

- **Article 1 :**

Les structures intercommunales s'engagent à soutenir les entreprises de leur territoire via le programme LEADER, dans le respect des dispositifs régionaux en vigueur et des règles européennes applicables.

L'instruction des demandes, l'attribution et le versement des aides sont assurés par chaque structure intercommunale, qui informera systématiquement la Région et établira un bilan annuel des aides accordées (nombre d'entreprises et montants alloués).

- **Article 2 :**

La convention s'applique à tout dossier déposé dans le cadre du programme LEADER avant une date définie (à préciser dans le document final). Elle peut être résiliée à tout moment par l'une des parties, avec un préavis d'un mois notifié par courrier recommandé avec accusé de réception.

- **Article 3 :**

La convention est conclue pour une durée définie à compter de sa date de signature, ou jusqu'à une échéance spécifique (selon les modalités précisées).

Cette convention, annexée à la délibération, rappelle les engagements de chacune des parties ainsi que la durée de la convention.

Lors de la commission économie du 22 mai 2025, les membres de la commission se sont prononcés à l'unanimité pour l'approbation de cette convention.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ladite convention entre le Conseil Régional d'Occitanie, le PETR du Pays Lauragais et la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2025_081

Objet - Labélisation Station Verte - Caraman

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSSSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Absent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSS Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSÉS		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent					
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 45
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 19

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'approbation du plan d'actions du schéma de développement touristique en séance du 14 mai 2025 et son axe n°1 : « Engager un tourisme plus vertueux » dont l'objectif est de « Réduire l'empreinte carbone ». Une des actions prioritaires est de « Travailler avec les communes pour l'obtention du Label Station verte (CDT), Pavillon bleu (CRTL), Famille + ». À la suite de plusieurs réunions de présentation, la commune de Caraman s'est positionnée sur le label Station verte. Ce label valorise les territoires d'accueil touristique proposant des séjours porteurs de sens en faveur d'un tourisme nature écoresponsable, authentique et humain. 500 communes en France sont labélisées en 2024 dont 13 en Haute-Garonne. Pendant les mois de mai et juin, la fête de l'écotourisme permet de découvrir les Stations Vertes. Activités et animations sur la sensibilisation à l'environnement, découverte des terroirs et mise en avant des savoir-faire locaux sont à l'honneur. Ce label est appuyé par le Comité départemental du tourisme de la Haute-Garonne qui assure une visibilité particulière sur ces outils de promotion.

Le label est attribué depuis 1964 par la Fédération des Stations Vertes aux destinations qui répondent à des critères stricts, parmi lesquels :

- Une offre permanente d'activités en lien avec le patrimoine naturel, culturel ou historique ;
- Une destination respectueuse de l'environnement qui développe des initiatives durables ;
- Des espaces découverts (loisirs, visites, produits locaux) ;
- Une valorisation des attraits naturels du territoire.

Il y a quatre niveaux de labélisation, une centaine de critères recommandés et 7 critères obligatoires :

- Mener annuellement au moins deux actions d'éducation ou de sensibilisation au développement durable.
- Organiser des animations et des festivités autour de la nature et du développement durable.
- Disposer de sentiers pédestres balisés et entretenus au départ de la commune.
- Disposer d'au moins un itinéraire vélo identifié.
- Disposer d'un commerce d'alimentation sur place ou dans un rayon de 10 minutes en voiture.
- Disposer d'un point de restauration.
- Mener annuellement au moins deux actions de préservation de la biodiversité.

Des frais de dossier de candidature de 300 € s'appliquent à la confirmation du pré-dossier et à la création de l'accès personnel au Référentiel Station Verte sur la plateforme AnCodea. Les collectivités adhérentes versent à la Fédération une cotisation annuelle basée sur le nombre d'habitants, en 2025 elle est de :

- Commune de moins de 2 000 habitants : 930 Euros ;
- Commune de de 2 001 à 5 000 habitants : 1 550 Euros ;
- Commune de de 5 001 à 8 000 habitants : 2 480 Euros ;
- Commune de de 8 001 à 10 000 habitants : 3 100 Euros.

Une charte d'engagement Station Verte est élaborée entre la Commune, la Communauté de communes, l'Office de tourisme et la fédération des Stations Vertes.

Afin d'encourager les communes à se labéliser, il est proposé que la Communauté de communes prenne en charge 50% du coût de la labélisation. La commune de Caraman a fait acte de candidature le 19 mai 2025. Il est suggéré de prendre en charge 50% du coût de la labélisation, à savoir pour 2025, 775€ de cotisation et la totalité des frais de dossier s'élevant à 300€, soit un montant global de 1075€.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la prise en charge de 50% du coût de la labélisation Station Verte pour la commune de Caraman ainsi que la totalité des frais de dossier.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la Charte d'engagement Station Verte.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2025_082

Objet - Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de l'obtention d'une aide à l'investissement destinée à l'installation d'un système de vidéoprotection sur le site de la Camave (Déchetterie - Ateliers mécaniques)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSSSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSSES Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Absent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSSES		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent					
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 45
 Nombre de membres ayant une procuration : 14
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 19

Nombre de votants : 63

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les actes de malveillance, de vols et d'intrusions constatés en 2024 sur le site de la déchetterie de Villefranche de Lauragais (environ 10 000 € de dégradations), nuisant à la sécurité des installations, des agents, ainsi qu'au bon fonctionnement des services techniques et participant aussi à l'augmentation de taux de sinistralité de la Collectivité auprès de ses assureurs.

Afin de renforcer la sécurité au niveau de la déchetterie de VILLEFRANCHE de LAURAGAIS et des ateliers où sont stockés non seulement du matériel technique automobile de réparation mais aussi nos camions robotisés permettant les opérations de collecte, de dissuader tout comportement incivique ou délictueux, la Communauté de Communes TERRES du LAURAGAIS envisage la mise en place d'un système de vidéoprotection au niveau de ces deux infrastructures afin de protéger les installations et l'aire de stockage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.), conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure (articles L.251-1 à L.255-1).

Ce dispositif fera l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Préfecture, avec demande d'autorisation auprès de la Commission Départementale de vidéoprotection.

Les enregistrements seront consultables uniquement par des agents habilités, dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), et pour une durée conforme à la législation en vigueur.

Le coût d'acquisition et d'installation du matériel est estimé à 17 821,56 euros HT soit 21 385,87 € TTC, financé sur le budget de la Collectivité.

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) : « soutien à la protection des DEEE par vidéoprotection » vague 2025, la Collectivité sollicite une aide financière auprès de l'Eco-Organisme ECOLOGIC - ECOSYSTEM - OCAD3E qui est un forfait à l'investissement pour l'installation de ce système de vidéoprotection d'un montant maximum de 3 500 €.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De SOLLICITER** une aide financière auprès de l'Eco-Organisme ECOLOGIC-ECOSYSTEM-OCAD3E.
- **D'APPROUVER** l'installation d'un système de vidéoprotection sur le site de la Camave à Villefranche de Lauragais, au niveau de la Déchetterie et des ateliers mécaniques.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisation nécessaires auprès des services de l'Etat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération dont les dépenses correspondantes sont déjà inscrites au budget 2025.
- **De SOLLICITER** le forfait à l'investissement d'un système de vidéoprotection dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'intérêt « soutien à la protection des DEEE par vidéoprotection » vague 2025 proposé par l'Eco Organisme ECOLOGIC - OCAD3E.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2025_083

Objet - Dégâts d'orage - Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSSSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYESSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSSES Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYESSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSSES		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que 14 communes du territoire ont été impactées par des dégâts d'orage sur les voies communales les 4, 14 et 19 mai 2025.

Les communes concernées et qui sont favorables à participer par fonds de concours aux financements des travaux permettant les réfections des voiries figurent dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Estimation des travaux HT (hors	FONDS DE CONCOURS	
		TDL	COMMUNE
MAUREMONT	3 365,00 €	1 682,50 €	1 682,50 €
ALBIAC	1 610,00 €	805,00 €	805,00 €
AURIAC SUR VENDINELLE	6 564,00 €	3 282,00 €	3 282,00 €
BOURG SAINT BERNARD	9 195,00 €	4 597,50 €	4 597,50 €
CAMBIAC	1 320,00 €	660,00 €	660,00 €
GIBEL	3 275,00 €	1 637,50 €	1 637,50 €
NAILLOUX	27 964,00 €	13 982,00 €	13 982,00 €
RENNEVILLE	7 700,00 €	3 850,00 €	3 850,00 €
AIGNES	4 370,00 €	2 185,00 €	2 185,00 €
TOTAL HT	65 363,00 €	32 681,50 €	32 681,50 €

Le tableau ci-dessus reprend le fonds de concours qui sera appelé à chaque commune sous réserve éventuelle de la déduction de la prise en charge totale ou partielle par l'assurance des tiers concernés

Monsieur le Président propose, comme les exercices précédents, que les communes concernées participent à hauteur de 50% du restant à charge après déduction faites des subventions du département et de la préfecture, sous forme de fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle à ce sujet, la règle à respecter pour les fonds de concours (art. L 5214-16V du CGCT).

Monsieur le Président rappelle également que les crédits seront inscrits au BP 2025, en section de Fonctionnement, à l'article 615231 et la participation des communes sera imputée à l'article 74741.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur des réfections de voirie et sur la demande de participation aux communes par fonds de concours. Ces fonds seront appelés après réalisation des travaux par titres de recette.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les montants dans le cadre de la prise en charges des travaux liés au dégâts d'orage, comme détaillées ci-dessus.
- **De METTRE** en place les fonds de concours pour les communes ci-dessus en vue de participer au financement des travaux d'entretien de voiries communales impactées, à hauteur de 50% du reste à charge,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N°DL2025_084

Objet - Modification durée amortissement de biens à l'inventaire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSÉS		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2024_050 par laquelle a été fixée la durée d'amortissement concernant l'acquisition des nouvelles bornes aériennes de collecte des OMR et TRI, à savoir 10 ans.

Il s'avère que, vu leur spécificité technique, cette durée d'amortissement pourrait être augmentée à **15 ans**, ce qui permettrait de lisser davantage l'impact financier des dotations d'amortissement liées à ces acquisitions.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la durée d'amortissement des biens tel que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

***Délais et recours :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>*

Délibération N° DL2025_085

Objet - Révision libre des Attributions de Compensation Voirie

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSÉS		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle que la CLECT s’est prononcée en 2023 sur le rapport n°4 - 2023 : Révision Libre enveloppe voirie.

Il rappelle le contenu du rapport n°4 :
Considérant les besoins de travaux à réaliser par commune pour obtenir un niveau suffisant et homogène d’entretien des voiries d’intérêt communautaire.

Considérant que les communes qui ont répondu favorablement à cette démarche se sont engagées sur un montant annuel de travaux retenu sur les attributions de compensation.

Considérant que le rapport n°4 en date du 23 mai 2023 a requis la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres.

Vu la demande formulée par la commune de Ségreville qui souhaite abonder son enveloppe voirie d’un montant de 11 910€ TTC de travaux, de ce fait, il convient de modifier le montant de l’attribution de compensation en investissement de cette commune sur l’exercice 2025 de la manière suivante :

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025					
	Révision voirie	libre	AC	Ac Investissement voirie 31/12/2025	Révision libre
Communes					
SEGREVILLE			9 956,00		9 956,00

Cette modification d’attribution de compensation se fera de façon échelonnée lors des mois de versements des acomptes des attributions de compensation de septembre et décembre 2025, en fonction de l’avancement des travaux.

De plus Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires pour réaliser les travaux de voirie seront inscrits en dépenses d’investissement sur le budget 2025. Les recettes liées la révision libre demandée aux communes seront également inscrites en recette de la section d’investissement.

Enfin, Monsieur le Président précise que le marché voirie se termine au 30 juin 2025, il conviendra donc que la commune ait validé les devis avant cette date.

Il revient au conseil communautaire de se prononcer sur le montant prélevé.

La commune concernée devra également prendre une délibération pour valider le montant des AC révisées.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l’exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- **D’APPROUVER** la révision libre des attributions de compensation tel que présentée ci-dessus.
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D’ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Délais et recours : La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_086

Objet - Révision libre des Attributions de Compensation Voirie - Commune de Loubens Lauragais

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYESSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSSES Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYESSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSSES		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle que la commune de Loubens Lauragais avait par délibération n° D20250303 en date du 17 mars 2025 demandé une enveloppe complémentaire d’AC voirie pour un montant de 18 754€.

A la suite de l’actualisation du devis des travaux de voirie sur l’allée du rempart, le montant d’ac demandé est suffisant pour permettre la réalisation de travaux.

Monsieur le Président indique qu’il convient d’annuler la demande d’AC initiale de 18 754€ et de prévoir une participation sur AC Voirie 2025 pour un montant de 27 494€ pour la commune de Loubens-Lauragais.

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025		
Communes	Rapport n°4 AC complémentaire enveloppe voirie	Ac Investissement Révision libre voirie 31/12/2025
LOUBENS LAURAGAIS	27 494,00	27 494,00

Cette modification d’attribution de compensation se fera de façon échelonnée lors des mois de versements des acomptes des attributions de compensation, septembre et décembre 2025, en fonction de l’avancement des travaux.

De plus Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires pour réaliser les travaux de voirie seront inscrits en dépenses d’investissement sur le budget 2025. Les recettes liées la révision libre demandée aux communes seront également inscrites en recette de la section d’investissement.

Enfin, Monsieur le Président précise que le marché voirie se termine au 30 juin 2025, il conviendra donc que la commune ait validé les devis avant cette date.

Il revient au conseil communautaire de se prononcer sur le montant prélevé.

La commune concernée devra également prendre une délibération pour valider le montant des AC révisées.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l’exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- D’APPROUVER la révision libre des attributions de compensation tel que présentée ci-dessus.
- D’AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- D’ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Délais et recours : La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Délibération N° DL2025_087

Objet - Attribution du marché 2025_006 - Installation et location d'un bâtiment modulaire temporaire à usage de crèche

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSERES Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSERES		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la Communauté de communes souhaite retenir un fournisseur pour la fourniture, l'installation et la location d'un bâtiment modulaire dans le cadre de la relocalisation temporaire de la crèche « Bonheur dans le pré », lieu-dit Le Boulet, 31570 LANTA.

La Communauté de Communes a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique. La consultation n'est pas allotie.

Le présent marché est passé pour une durée maximale de 15 mois (installation - location - retrait).

La durée envisagée de la location est de 10 mois.

Une prestation supplémentaire équivalente* (PSE) obligatoire était imposée aux candidats : mobilier issu de l'article 4.14 du CCTP (analysée en sous-critère 4) : si la PSE est retenue, les mobiliers suivants seront fournis et posés par le titulaire :

- 1 plan de travail de l'espace repas dans les pièces de vie 1 et 2 (suivant descriptif du §2.1.2 du CCTP) ;
- 1 plan de travail et de change pour chaque salle de change (2).

La PSE doit respecter les exigences minimales présentées dans le CCTP.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé sur La Dépêche du Midi, le 27/03/2025 et le profil d'acheteur DEMATIS le 26/03/2025. La date limite de dépôt des offres était établie au 15/04/2025 à 12h00.

Les visites étaient obligatoires et se sont déroulées le mardi 1er avril 2025 à 9h00 et le jeudi 3 avril 2025 à 14h30.

3 Offres ont été reçues :

- **C Exploitation** (Cougnaud) 2-4, rue Jacqueline Auriol ZAC du parc de l'Escalette 31820 PIBRAC
- **Kiloutou Module** 410 Chemin de l'Hobit 31 790 SAINT SAUVEUR
- **Algéco S.A.S** 12 chemin de la grange Zone industrielle 33650 MARTILLAC

Il est proposé de classer l'offre KILOUTOU MODULE comme étant irrégulière car elle ne correspondait pas aux référentiels RT 2012 et RE2020 imposés par le CCTP (absence de certification RT2012).

Il est proposé le classement suivant à l'issue des 2 phases de négociations :

1. C EXPLOITATION
2. ALGECO

Il est proposé d'attribuer le marché à la société C EXPLOITATION qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 148 989,30€ HT comprenant l'offre de base et la PSE (mobilier).

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de fourniture, d'installation et de location d'un bâtiment modulaire, à l'entreprise C EXPLOITATION pour un montant de 148 989.30€HT (offre de base et PSE « mobilier »).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance

MILHES Marius



Le Président,

PORTET Christian

Délibération N° DL2025_088

Objet - Attribution du marché 2025_003 - Réception, rechargement et transport des Déchets Ménagers Recyclables

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSERES Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSERES		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire, que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions de l'article R.2124-1 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché public exécuté sous forme de prix unitaire.

L'accord-cadre a un minimum et maximum et est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le marché est passé pour une **durée allant du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2028, soit 42 mois.**
La date de début d'exécution est fixée au 1er juillet 2025.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

L'avis d'appel public à la concurrence a été diffusé sur La Dépêche du Midi, le 14/04/2025 et le profil d'acheteur DEMATIS. La date limite de dépôt des offres était établie au 15/05/2025.

Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du conseil communautaire.

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de la CAO du 10/06/25.

Il est proposé d'attribuer le marché à la société VALORIDEC.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'ATTRIBUER** le marché de réception, rechargement et transport des Déchets Ménagers Recyclables, à l'entreprise VALORIDIEC pour un montant estimatif annuel de 97 000€HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**Le secrétaire de séance
MILHES Marius**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2025_089

Objet - Prix de vente de composteurs individuels biodéchets et de « bio-seaux »

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYESSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSSES Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYESSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSSES		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre du projet de réduction des Ordures Ménagères Résiduelles, la communauté de communes propose la vente de composteurs avec bio-seaux aux administrés de Terres du Lauragais pour traiter eux-mêmes leurs déchets alimentaires (ou biodéchets).

Monsieur le Président précise que la vente se fait (à prix coûtant) avec une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 15€, qui se déduit du tarif unitaire.

Il est proposé de mettre en place en parallèle une politique incitative pour la gestion des déchets alimentaires, en fournissant gratuitement un bio-seau lorsqu'il est demandé isolément pour aller jusqu'à la borne PAV biodéchets la plus proche de son domicile.

Monsieur le Président, demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la gratuité de la délivrance d'un bio-seau lorsqu'il est acquis isolément auprès de la communauté de communes par un habitant du territoire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Délibération N° DL2025_090

Objet - Adoption de la nouvelle tarification des services Enfance - Jeunesse à compter de la rentrée scolaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSERES Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSERES		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu les compétences exercées en matière d'Enfance et de Jeunesse,
Vu les travaux menés par la commission Enfance/Jeunesse, réunie en date du 19 mai 2025,

Considérant la nécessité d'harmoniser et d'actualiser la tarification applicable à l'ensemble des structures du secteur Enfance/Jeunesse relevant de la communauté de communes,

Considérant que cette nouvelle grille tarifaire a pour objectif de garantir une meilleure équité, lisibilité et accessibilité des services à destination des familles du territoire,

Monsieur le Président, donne lecture de ladite grille et demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire tel que présentée ci-dessus, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Service enfance :

➤ **A.L.A.E - Secteur Sud**

TARIFS A.L.A.E				
FORFAIT MENSUEL		Pour un enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants et +
QUOTIENT CAF				
Q 1	0-399	9.10 €	8.10 €	7.10 €
Q 2	400-599	11.20 €	10.20 €	9.20 €
Q 3	600-799	13.30 €	12.30 €	11.30 €
Q 4	800-999	14.40 €	13.40 €	12.40 €
Q 5	1000-1199	16.50 €	15.50 €	14.50 €
Q 6	1200-1399	18.55 €	17.55 €	16.55 €
Q 7	1400-1699	20.60 €	19.60 €	18.60 €
Q 8	1700-1999	23.70 €	22.70 €	21.70 €
Q 9	2000-2999	27.80 €	26.80 €	25.80 €
Q 10	Plus de 3000	30.90 €	29.90 €	28.90 €

➤ **Tickets A.L.A.E**

Carnet de 10 ticket au prix de 31€ le carnet.

tarifs depuis septembre 2021

➤ **A.L.A.E - Secteur Sud**

TARIFS A.L.A.E				
FORFAIT MENSUEL		Pour un enfant	A partir du 2ème enfant	A partir d'un enfant extérieur au territoire de la CC TDL
QUOTIENT CAF				
Q 1	0-399	9.92 €	8,83 €	12.40 €
Q 2	400-599	12.21 €	11.12 €	15.26 €
Q 3	600-799	14.50 €	13.41 €	18.12 €
Q 4	800-999	15.70 €	14.61 €	19.62 €
Q 5	1000-1199	17.99 €	16.90 €	22.48 €
Q 6	1200-1399	20.22 €	19.13 €	25.27 €
Q 7	1400-1699	22.45 €	21.36 €	28.07 €
Q 8	1700-1999	25.83 €	24.74 €	32.29 €
Q 9	2000-2999	30.30 €	29.21 €	37.88 €
Q 10	Plus de 3000	33.68 €	32.59 €	42.10 €

➤ **Tickets A.L.A.E**

Carnet de 10 ticket au prix de 34€ le carnet.

Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025

Service enfance :

**➤ A.L.S.H Mercredi après-midi avec repas
 - Secteur Centre et Sud**

ALSH MERCREDI		Pour un enfant	Pour 2 enfants et +	Pour un enfant extérieur au territoire
Après-midi avec repas				
QUOTIENT CAF				
Q1	0-399	4.05 €	3.85 €	6.05 €
Q2	400-599	4.55 €	4.35 €	6.55 €
Q3	600-799	5.55 €	5.35 €	7.55 €
Q4	800-999	6.60 €	6.40 €	8.60 €
Q5	1000-1199	7.60 €	7.40 €	9.60 €
Q6	1200-1399	8.60 €	8.40 €	10.60 €
Q7	1400-1699	10.20 €	10.00 €	12.20 €
Q8	1700-1999	11.20 €	11.00 €	13.20 €
Q9	2000-2999	12.25 €	12.05 €	14.25 €
Q10	Plus de 3000	13.25 €	13.05 €	15.25 €
Tarifs depuis septembre 2021				

Le tarif sans le repas correspond au tarif mercredi moins 1€

**➤ A.L.S.H Mercredi après-midi avec repas -
 Secteur Centre et Sud**

ALSH MERCREDI		Pour un enfant	A partir du 2ème enfant	A partir d'un enfant extérieur au territoire de la CC TN
Après-midi avec repas				
QUOTIENT CAF				
Q1	0-399	4.13 €	3.93 €	6.17 €
Q2	400-599	4.64 €	4.44 €	6.68 €
Q3	600-799	5.66 €	5.46 €	7.70 €
Q4	800-999	6.73 €	6.53 €	8.77 €
Q5	1000-1199	7.75 €	7.55 €	9.79 €
Q6	1200-1399	8.77 €	8.57 €	10.81 €
Q7	1400-1699	10.40 €	10.20 €	12.44 €
Q8	1700-1999	11.42 €	11.22 €	13.46 €
Q9	2000-2999	12.50 €	12.29 €	14.54 €
Q10	Plus de 3000	13.52 €	13.31 €	15.56 €
Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025				

Le tarif sans le repas correspond au tarif mercredi moins 1€

Service enfance :

**➤ A.L.S.H Mercredi Après-midi sans repas
Secteur Nord**

A.L.S.H MERCREDI Après-midi sans repas		Pour un enfant	Pour 2 enfants et +	Pour un enfant extérieur au territoire
QUOTIENT CAF				
Q1	0-399	3.05 €	2.85 €	5.05 €
Q2	400-599	3.55 €	3.35 €	5.55 €
Q3	600-799	4.55 €	4.35 €	6.55 €
Q4	800-999	5.60 €	5.40 €	7.60 €
Q5	1000-1199	6.60 €	6.40 €	8.60 €
Q6	1200-1399	7.60 €	7.40 €	9.60 €
Q7	1400-1699	9.20 €	9.00 €	11.20 €
Q8	1700-1999	10.20 €	10.00 €	12.20 €
Q9	2000-2999	11.25 €	11.05 €	13.25 €
Q10	Plus de 3000	12.25 €	12.05 €	14.25 €
Tarifs depuis septembre 2021				

**➤ A.L.S.H Mercredi Après-midi sans repas
Secteur Nord**

A.L.S.H MERCREDI Après-midi sans repas		Pour un enfant	A partir du 2ème enfant	A partir d'un enfant extérieur au territoire
QUOTIENT CAF				
Q1	0-399	3.11 €	2.91 €	5.15 €
Q2	400-599	3.62 €	3.42 €	5.66 €
Q3	600-799	4.64 €	4.44 €	6.68 €
Q4	800-999	5.71 €	5.51 €	7.75 €
Q5	1000-1199	6.73 €	6.53 €	8.77 €
Q6	1200-1399	7.75 €	7.55 €	9.79 €
Q7	1400-1699	9.38 €	9.18 €	11.42 €
Q8	1700-1999	10.40 €	10.20 €	12.44 €
Q9	2000-2999	11.48 €	11.27 €	13.52 €
Q10	Plus de 3000	12.50 €	12.29 €	14.54 €
Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025				

Service enfance :

**> A.L.S.H Vacances-Journée avec repas
- Secteur Nord, Centre, Sud**

A.L.S.H VACANCES		Pour un enfant	Pour 2 enfants et +	Pour un enfant extérieur au territoire
Journée avec repas				
QUOTIENT CAF				
Q1	0-399	9.10 €	8.10 €	14.10 €
Q2	400-599	9.60 €	8.60 €	14.60 €
Q3	600-799	10.10 €	9.10 €	15.10 €
Q4	800-999	10.70 €	9.70 €	15.70 €
Q5	1000-1199	11.20 €	10.20 €	16.20 €
Q6	1200-1399	12.20 €	11.20 €	17.20 €
Q7	1400-1699	13.20 €	12.20 €	18.20 €
Q8	1700-1999	14.30 €	13.30 €	19.30 €
Q9	2000-2999	15.30 €	14.30 €	20.30 €
Q10	Plus de 3000	16.30 €	15.30 €	21.30 €
Tarifs depuis septembre 2021				

Tarifs depuis septembre 2021

Le tarif sans le repas correspond au tarif journée moins 1€

**> A.L.S.H Vacances-Journée avec repas
- Secteur Nord, Centre, Sud**

A.L.S.H VACANCES		Pour un enfant	A partir du 2ème enfant et +	A partir d'un enfant extérieur au territoire de la CC TDL
Journée avec repas				
QUOTIENT CAF				
Q1	0-399	9.28 €	8.26 €	14.38 €
Q2	400-599	9.79 €	8.77 €	14.89 €
Q3	600-799	10.30 €	9.28 €	15.40 €
Q4	800-999	10.91 €	9.89 €	16.01 €
Q5	1000-1199	11.42 €	10.40 €	16.52 €
Q6	1200-1399	12.44 €	11.42 €	17.54 €
Q7	1400-1699	13.46 €	12.44 €	18.56 €
Q8	1700-1999	14.59 €	13.57 €	19.69 €
Q9	2000-2999	15.61 €	14.59 €	20.71 €
Q10	Plus de 3000	16.63 €	15.61 €	21.73 €
Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025				

Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025

Le tarif sans le repas correspond au tarif journée moins 1€

ALSH Vacances-1/2 journée -SANS REPAS-				
Accueil des enfants porteurs de handicap,				
Secteur Nord, Centre et Sud				
ALSH VACANCES		1/2 journée pour 1 enf sans repas	1/2 journée pour 2 enf et + sans repas	1/2 journée pour les enf extérieurs au territoire sans repas
1/2 journée SANS REPAS				
(quotient CAF)				
Q1	0-399	4.50 €	3.50 €	9.50 €
Q2	400-599	4.75 €	3.75 €	9.75 €
Q3	600-799	5.00 €	4.00 €	10.00 €
Q4	800-999	5.25 €	4.25 €	10.25 €
Q5	1000-1199	5.55 €	4.55 €	10.55 €
Q6	1200-1399	6.05 €	5.05 €	11.05 €
Q7	1400-1699	6.55 €	5.55 €	11.55 €
Q8	1700-1999	7.05 €	6.05 €	12.05 €
Q9	2000-2999	7.60 €	6.60 €	12.60 €
Q10	Plus de 3000	8.10 €	7.10 €	13.10 €
Tarifs depuis janvier 2023				

Tarifs depuis janvier 2023

ALSH Vacances-1/2 journée -SANS REPAS -				
Accueil des enfants porteurs de handicap,				
Secteur Nord, Centre et Sud				
ALSH VACANCES		1/2 journée sans repas pour 1 enfant	1/2 journée sans repas a partir de 2 enfants et +	1/2 journée sans repas a partir d'un enfant extérieur au territoire de la CC TDL
1/2 journée SANS REPAS				
(quotient CAF)				
Q1	0-399	4.59 €	3.57 €	9.69 €
Q2	400-599	4.85 €	3.83 €	9.95 €
Q3	600-799	5.10 €	4.08 €	10.20 €
Q4	800-999	5.36 €	4.34 €	10.46 €
Q5	1000-1199	5.66 €	4.64 €	10.76 €
Q6	1200-1399	6.17 €	5.15 €	11.27 €
Q7	1400-1699	6.68 €	5.66 €	11.78 €
Q8	1700-1999	7.19 €	6.17 €	12.29 €
Q9	2000-2999	7.75 €	6.73 €	12.85 €
Q10	Plus de 3000	8.26 €	7.24 €	13.36 €
Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025				

Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025

TARIFS SEJOURS AU 01/01/2023				
SEJOURS CLASSIQUES - Toutes structures -				
SEJOURS				
TARIF EN JOURNÉE (quotient CAF)	Pour 1 enfnt ou 1 jeune	Pour 2 enfnts ou 2 jeunes et +	Pour les enfnts ou jeunes extérieurs au territoire	
Q1	0-399	151.00 €	141.00 €	251.00 €
Q2	400-599	157.00 €	147.00 €	257.00 €
Q3	600-799	162.00 €	152.00 €	262.00 €
Q4	800-999	167.00 €	157.00 €	267.00 €
Q5	1000-1199	172.00 €	162.00 €	272.00 €
Q6	1200-1399	182.00 €	172.00 €	282.00 €
Q7	1400-1699	187.00 €	177.00 €	287.00 €
Q8	1700-1999	192.00 €	182.00 €	292.00 €
Q9	2000-2999	204.00 €	194.00 €	304.00 €
Q10	Plus de 3000	255.00 €	245.00 €	355.00 €
Tarifs depuis janvier 2023				

SEJOURS CLASSIQUES - Toutes structures -				
SEJOURS				
TARIF EN JOURNÉE (quotient CAF)	Pour 1 enfant ou 1 jeune	A partir de 2 enfants ou de 2 jeunes et +	A partir d' 1 enfant ou d'1 jeune extérieur au territoire de la CC TDL	
Q1	0-399	154.02 €	143.82 €	256.02 €
Q2	400-599	160.14 €	149.94 €	262.14 €
Q3	600-799	165.24 €	155.04 €	267.24 €
Q4	800-999	170.34 €	160.14 €	272.34 €
Q5	1000-1199	175.44 €	165.24 €	277.44 €
Q6	1200-1399	185.64 €	175.44 €	287.64 €
Q7	1400-1699	190.74 €	180.54 €	292.74 €
Q8	1700-1999	195.84 €	185.64 €	297.84 €
Q9	2000-2999	208.08 €	197.88 €	310.08 €
Q10	Plus de 3000	260.10 €	249.90 €	362.10 €
Nouveaux tarifs à partir de 2025				

SEJOURS SPECIFIQUES (étranger, parc d'attractions, ski...) - Toutes structures -				
SEJOURS				
TARIF EN JOURNÉE (quotient CAF)	Pour 1 enfnt ou 1 jeune	Pour 2 enfnts ou 2 jeunes et +	Pour les enfnts ou jeunes extérieurs au territoire	
Q1	0-399	170.00 €	160.00 €	270.00 €
Q2	400-599	175.00 €	165.00 €	275.00 €
Q3	600-799	180.00 €	170.00 €	280.00 €
Q4	800-999	185.00 €	175.00 €	285.00 €
Q5	1000-1199	210.00 €	200.00 €	310.00 €
Q6	1200-1399	220.00 €	210.00 €	320.00 €
Q7	1400-1699	225.00 €	215.00 €	325.00 €
Q8	1700-1999	230.00 €	220.00 €	330.00 €
Q9	2000-2999	300.00 €	290.00 €	400.00 €
Q10	Plus de 3000	350.00 €	340.00 €	450.00 €
Tarifs depuis janvier 2023				

SEJOURS SPECIFIQUES (étranger, parc d'attractions, ski...) - Toutes structures -				
SEJOURS				
TARIF EN JOURNÉE (quotient CAF)	Pour 1 enfant ou 1 jeune	A partir de 2 enfants ou de 2 jeunes et +	A partir d' 1 enfant ou d'1 jeune extérieur au territoire de la CC TDL	
Q1	0-399	173.40 €	163.20 €	275.40 €
Q2	400-599	178.50 €	168.30 €	280.50 €
Q3	600-799	183.60 €	173.40 €	285.60 €
Q4	800-999	188.70 €	178.50 €	290.70 €
Q5	1000-1199	214.20 €	204.00 €	316.20 €
Q6	1200-1399	224.40 €	214.20 €	326.40 €
Q7	1400-1699	229.50 €	219.30 €	331.50 €
Q8	1700-1999	234.60 €	224.40 €	336.60 €
Q9	2000-2999	306.00 €	295.80 €	408.00 €
Q10	Plus de 3000	357.00 €	346.80 €	459.00 €
Nouveaux tarifs à partir de 2025				

SEJOURS CLASSIQUES - Toutes structures				
SEJOURS				
TARIF EN JOURNÉE (quotient CAF)	Pour 1 enfnt ou 1 jeune	Pour 2 enfnts ou 2 jeunes et +	Pour les enfnts ou jeunes extérieurs au territoire	
Q1	0-399	30.20 €	28.20 €	50.20 €
Q2	400-599	31.40 €	29.40 €	51.40 €
Q3	600-799	32.40 €	30.40 €	52.40 €
Q4	800-999	33.40 €	31.40 €	53.40 €
Q5	1000-1199	34.40 €	32.40 €	54.40 €
Q6	1200-1399	36.40 €	34.40 €	56.40 €
Q7	1400-1699	37.40 €	35.40 €	57.40 €
Q8	1700-1999	38.40 €	36.40 €	58.40 €
Q9	2000-2999	40.80 €	38.80 €	60.80 €
Q10	Plus de 3000	51.00 €	49.00 €	71.00 €
Tarifs depuis janvier 2023				

SEJOURS CLASSIQUES - Toutes structures				
SEJOURS				
TARIF EN JOURNÉE (quotient CAF)	Pour 1 enfant ou 1 jeune	A partir de 2 enfants ou de 2 jeunes et +	A partir d' 1 enfant ou d'1 jeune extérieur au territoire de la CC TDL	
Q1	0-399	30.80 €	28.76 €	51.20 €
Q2	400-599	32.03 €	29.99 €	52.43 €
Q3	600-799	33.05 €	31.01 €	53.45 €
Q4	800-999	34.07 €	32.03 €	54.47 €
Q5	1000-1199	35.09 €	33.05 €	55.49 €
Q6	1200-1399	37.13 €	35.09 €	57.53 €
Q7	1400-1699	38.15 €	36.11 €	58.55 €
Q8	1700-1999	39.17 €	37.13 €	59.57 €
Q9	2000-2999	41.62 €	39.58 €	62.02 €
Q10	Plus de 3000	52.02 €	49.98 €	72.42 €
Nouveaux tarifs à partir de 2025				

SEJOURS SPECIFIQUES (étranger, parc d'attractions, ski...) - Toutes structures				
SEJOURS				
TARIF EN JOURNÉE (quotient CAF)	Pour 1 enfnt ou 1 jeune	Pour 2 enfnts ou 2 jeunes et +	Pour les enfnts ou jeunes extérieurs au territoire	
Q1	0-399	34.00 €	32.00 €	54.00 €
Q2	400-599	35.00 €	33.00 €	55.00 €
Q3	600-799	36.00 €	34.00 €	56.00 €
Q4	800-999	37.00 €	35.00 €	57.00 €
Q5	1000-1199	42.00 €	40.00 €	62.00 €
Q6	1200-1399	44.00 €	42.00 €	64.00 €
Q7	1400-1699	45.00 €	43.00 €	65.00 €
Q8	1700-1999	46.00 €	44.00 €	66.00 €
Q9	2000-2999	60.00 €	58.00 €	80.00 €
Q10	Plus de 3000	70.00 €	68.00 €	90.00 €
Tarifs depuis janvier 2023				

SEJOURS SPECIFIQUES (étranger, parc d'attractions, ski...) - Toutes structures				
SEJOURS				
TARIF EN JOURNÉE (quotient CAF)	Pour 1 enfant ou 1 jeune	A partir de 2 enfants ou de 2 jeunes et +	A partir d' 1 enfant ou d'1 jeune extérieur au territoire de la CC TDL	
Q1	0-399	34.68 €	32.64 €	55.08 €
Q2	400-599	35.70 €	33.66 €	56.10 €
Q3	600-799	36.72 €	34.68 €	57.12 €
Q4	800-999	37.74 €	35.70 €	58.14 €
Q5	1000-1199	42.84 €	40.80 €	63.24 €
Q6	1200-1399	44.88 €	42.84 €	65.28 €
Q7	1400-1699	45.90 €	43.86 €	66.30 €
Q8	1700-1999	46.92 €	44.88 €	67.32 €
Q9	2000-2999	61.20 €	59.16 €	81.60 €
Q10	Plus de 3000	71.40 €	69.36 €	91.80 €
Nouveaux tarifs à partir de 2025				

Service jeunesse :

Adhésion JEUNESSE ET A.L.A.C - Secteur Nord, Centre et Sud -				
Adhésion annuelle (quotient CAF)		Pour 1 jeune	Pour 2 jeunes et +	Pour les jeunes extérieurs au territoire
Q1	0-399	5.15 €	4.15 €	9.15 €
Q2	400-599	6.20 €	5.20 €	10.20 €
Q3	600-799	7.25 €	6.25 €	11.25 €
Q4	800-999	8.25 €	7.25 €	12.25 €
Q5	1000-1199	9.30 €	8.30 €	13.30 €
Q6	1200-1399	10.30 €	9.30 €	14.30 €
Q7	1400-1699	11.35 €	10.35 €	15.35 €
Q8	1700-1999	12.40 €	11.40 €	16.40 €
Q9	2000-2999	13.40 €	12.40 €	17.40 €
Q10	Plus de 3000	14.45 €	13.45 €	18.45 €
Tarifs depuis septembre 2021				

Adhésion JEUNESSE ET A.L.A.C - Secteur Nord, Centre et Sud -				
Adhésion annuelle (quotient CAF)		Pour 1 jeune	A partir du 2ème jeune et +	A partir d'un jeune extérieur au territoire de la CC TDL
Q1	0-399	5.25 €	4.23 €	9.33 €
Q2	400-599	6.32 €	5.30 €	10.40 €
Q3	600-799	7.40 €	6.38 €	11.48 €
Q4	800-999	8.42 €	7.40 €	12.50 €
Q5	1000-1199	9.49 €	8.47 €	13.57 €
Q6	1200-1399	10.51 €	9.49 €	14.59 €
Q7	1400-1699	11.58 €	10.56 €	15.66 €
Q8	1700-1999	12.65 €	11.63 €	16.73 €
Q9	2000-2999	13.67 €	12.65 €	17.75 €
Q10	Plus de 3000	14.74 €	13.72 €	18.82 €
Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025				

Service jeunesse :

Activités JEUNESSE				
Soirée		Pour 1 jeune	Pour 2 jeunes et +	Pour les jeunes extérieurs au territoire
(quotient CAF)				
Q1	0-399	1.00 €	0.80 €	5.00 €
Q2	400-599	1.05 €	0.85 €	5.05 €
Q3	600-799	1.10 €	0.90 €	5.10 €
Q4	800-999	1.15 €	0.95 €	5.15 €
Q5	1000-1199	1.20 €	1.00 €	5.20 €
Q6	1200-1399	1.25 €	1.05 €	5.25 €
Q7	1400-1699	1.30 €	1.10 €	5.30 €
Q8	1700-1999	1.35 €	1.15 €	5.35 €
Q9	2000-2999	1.40 €	1.20 €	5.40 €
Q10	Plus de 3000	1.45 €	1.25 €	5.45 €
Tarifs depuis septembre 2021				

Activités JEUNESSE				
Soirée		Pour 1 jeune	A partir du 2ème jeune et +	A partir d'un jeune extérieur au territoire de la CC TDL
(quotient CAF)				
Q1	0-399	1.02 €	0.82 €	5.10 €
Q2	400-599	1.07 €	0.87 €	5.15 €
Q3	600-799	1.12 €	0.92 €	5.20 €
Q4	800-999	1.17 €	0.97 €	5.25 €
Q5	1000-1199	1.22 €	1.02 €	5.30 €
Q6	1200-1399	1.28 €	1.07 €	5.36 €
Q7	1400-1699	1.33 €	1.12 €	5.41 €
Q8	1700-1999	1.38 €	1.17 €	5.46 €
Q9	2000-2999	1.43 €	1.22 €	5.51 €
Q10	Plus de 3000	1.48 €	1.28 €	5.56 €
Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025				

Service jeunesse :

Sortie JEUNESSE - sans repas - (Quad, Trampoline Park, Piscine, intervenants...)				
Sorties Sans repas		Pour 1 jeune	Pour 2 jeunes et +	Pour les jeunes extérieurs au territoire
(quotient CAF)				
Q 1	0-399	10.00 €	8.00 €	14.00 €
Q 2	400-599	10.50 €	8.50 €	14.50 €
Q 3	600-799	11.00 €	9.00 €	15.00 €
Q 4	800-999	12.00 €	10.00 €	16.00 €
Q 5	1000-1199	13.00 €	11.00 €	17.00 €
Q 6	1200-1399	14.00 €	12.00 €	18.00 €
Q 7	1400-1699	15.00 €	13.00 €	19.00 €
Q 8	1700-1999	16.00 €	14.00 €	20.00 €
Q 9	2000-2999	17.00 €	15.00 €	21.00 €
Q 10	Plus de 3000	18.00 €	16.00 €	22.00 €
Tarifs depuis septembre 2021				

Sortie JEUNESSE - sans repas - (Quad, Trampoline Park, Piscine, intervenants...)				
Sorties Sans repas		Pour 1 jeune	A partir du 2ème jeune et +	A partir d'un jeune extérieur au territoire de la CC TDL
(quotient CAF)				
Q 1	0-399	10.20 €	8.16 €	14.28 €
Q 2	400-599	10.71 €	8.67 €	14.79 €
Q 3	600-799	11.22 €	9.18 €	15.30 €
Q 4	800-999	12.24 €	10.20 €	16.32 €
Q 5	1000-1199	13.26 €	11.22 €	17.34 €
Q 6	1200-1399	14.28 €	12.24 €	18.36 €
Q 7	1400-1699	15.30 €	13.26 €	19.38 €
Q 8	1700-1999	16.32 €	14.28 €	20.40 €
Q 9	2000-2999	17.34 €	15.30 €	21.42 €
Q 10	Plus de 3000	18.36 €	16.32 €	22.44 €
Nouveaux tarifs à partir de septembre 2025				

Délibération N° DL2025_091

Objet - Emploi fonctionnel DGS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSÉS		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services, DGA, DGST ou de DST pour les communes de plus de 10 000 habitants ou un emploi fonctionnel de DGS, DGAS ou de DGST pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants).

Considérant l'augmentation du nombre d'habitants de notre Communauté de Communes, Mr le Président expose la nécessité de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, pour un EPCI à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants afin de permettre la continuité de la direction de l'ensemble des services et d'en assurer la coordination.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché hors classe par voie de détachement

**Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De CREER** à compter du 1^{er} juillet 2025, un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet à raison de 35 heures par semaines.
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ce recrutement et sa rémunération étant précisé que ce dernier sera limité aux indices terminaux du grade de référence adapté à l'emploi concerné dont les crédits sont prévus au budget 2025.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

**Le secrétaire de séance
MILHES Marius**



**Le Président,
PORTET Christian**

Délibération N° DL2025_092

Objet - Emplois permanents

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSSSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSÉS		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.2° et L. 313-1 ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Le Président propose de créer les emplois permanents comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Administrative	Attachés territoriaux	A	1	35h00
Technique	Agent de maîtrise	C	1	35h00
	Adjoint Technique	C	1	35h00

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ces créations d'emploi dont les crédits ont été prévus au budget primitif 2025.
 Il précise ensuite que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être occupés par des agents contractuels de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2° précité.

Le Conseil de Communauté,
 Oûi l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création des emplois permanents tels que présentés ci-dessus, dont les crédits ont été prévus au budget 2025.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
 MILHES Marius



Le Président,
 PORTET Christian

Délibération N° DL2025_093

Objet - Accroissement saisonnier d'activité

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYSES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYSES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSSÉ Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSÉS		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité ;
 Le président propose de prendre une délibération pour le cas suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Administrative	Rédacteurs	B	1	6 mois maximum	35h00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ce poste contractuel, Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2025.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation du besoin concerné ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à l'emploi concerné.

Le Conseil de Communauté,
 Oûi l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de poste tel que présenté ci-dessus, dont les crédits ont été prévus au budget 2025.
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ce recrutement et sa rémunération étant précisé que ce dernier sera limité aux indices terminaux du grade de référence adapté à l'emploi concerné dont les crédits ont été prévus au budget 2025.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
 MILHES Marius



Le Président,
 PORTET Christian

Délibération N° DL2025_094

Objet - Accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du dix-sept juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres

NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration Représenté	ou	NOM & PRENOM	Présent Absent Excusé	Procuration ou Représenté
ADROIT Sophie	Présente			LATCHÉ Catherine	Présente	
ARPAILLANGE Michel	Absent	Proc. M. KONDRYSZYN		LEBRUN Guillaume	Absent	
AVERSENG Pierre	Présent			MAHCER Abdelrani	Présent	
BARRAU Valéry	Absent			MALMAISON Patricia	Présente	
BARTHES Serge	Présent			MAZAS-CANDEIL Alexandra	Absente	
BIGNON Christine	Présente			MENGAUD Marc	Absent	Proc. Mme CANAL
BODIN Pierre	Présent			METIFEU Marc	Absent	Proc. Mme NAUTRE
BOMBAIL Jean-Pierre	Absent	Proc. M. BARTHES		MILHES Marius	Présent	
BOURGAREL Roger	Absent	Repr. M. BOUYSSOU		MIQUEL Laurent	Absent	
BRESSOLLES Pierre	Présent			MIR Virginie	Présente	
CALMETTES Francis	Absent			MOUYON Bruno	Présent	
CAMINADE Christian	Absent			MOUYSET Maryse	Présente	
CANAL Blandine	Présente			NAUTRE Eva	Présente	
CASES Françoise	Présente			NAVARRO Karine	Présente	
CASSAN Jean-Clément	Présent			OBIS Eliane	Absente	Proc. Mme GLEYES
CASTAGNÉ Didier	Présent			PALLEJA Patrick	Absent	
CAZELLES Jean-Pierre	Présent			PEDRERO Roger	Absent	
CAZENEUVE Serge	Absent			PEIRO Marielle	Présente	
CESSÉS Evelyne	Présente			PERA Annie	Présente	
CLARET Jean-Jacques	Absent	Repr. M. MARCHANT		PETIT Evelyne	Présente	
COLOMBIES Christophe	Présent			PORTET Christian	Présent	
COURNEDE Magali	Absente			POUILLES Emmanuel	Présent	
CROUX Christian	Présent			POUS Thierry	Présent	
DARNAUD Guy	Présent			RAMADE Jean-Jacques	Présent	
De La PANOUSE Geoffroy	Absent	Proc. Mme LATCHÉ		RAMOND - Patrice	Absent	Repr. M. BRET
De LAPLAGNOLLE Axel	Absent			RANC Florence	Absente	
DUMAS-PILHOU Bertrand	Absent			REUSSER Isabelle	Absente	Proc. M. RUFFAT
ESCRICH-FONS Esther	Présente			RIAL Guilhem	Absent	
FAURE-GIRARDIN Christel	Absente	Proc. M. RAMADE		ROBERT Anne-Marie	Absente	
FEDOU Nicolas	Absent	Proc. M. PORTET		ROS-NONO Francette	Absente	Proc. M. ZANATTA
FERLICOT Laurent	Présent			ROUGÉ Cédric	Absent	Proc. M. CAZELLES
FERRE Laurent	Présent			ROUQUAYROL Alain	Présent	
FIGNES Jean-Claude	Absent			ROUVILLAIN Thierry	Présent	
GLEYES Lison	Présente			RUFFAT Daniel	Présent	
GRAFEUILLE-ROUDET Valérie	Présente			SIORAT Florence	Absente	Proc. Mme PEIRO
GUAGNO Antoine	Présent			STEIMER John	Présent	
GUERRA Olivier	Présent			TOUJA Michel	Absent	
HEBRARD Gilbert	Absent	Proc. Mme ADROIT		VERCRUYSE Sandrine	Absente	Repr. M. MARTORELL
IZARD Christian	Absent	Proc. Mme CESSÉS		VIVIES Sylvie	Présente	
KONDRYSZYN Serge	Présent			ZANATTA Rémi	Présent	
LABATUT David	Absent	Proc. M. ROUQUAYROL				
LASMAN Daniel	Présent					

Nombre de membres en exercice : 83
 Nombre de membres titulaires présents : 46
 Nombre de membres ayant une procuration : 15
 Secrétaire de Séance : Monsieur MILHES Marius

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42
 Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4
 Nombre de membres titulaires absents non représentés : 18

Nombre de votants : 65

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité ;

Le président propose de prendre une délibération pour le cas suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Cat.	Nombre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Animation	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	C	1	12 mois maximum	5 h 00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ce poste contractuel. Il indique par ailleurs que les crédits afférents ont été prévus au Budget Primitif 2025.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation du besoin concerné ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à l'emploi concerné.

Le Conseil de Communauté,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de poste tel que présenté ci-dessus, dont les crédits ont été prévus au budget 2025.
- **De DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ce recrutement et sa rémunération étant précisé que ce dernier sera limité aux indices terminaux du grade de référence adapté à l'emploi concerné dont les crédits ont été prévus au budget 2025.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Le secrétaire de séance
MILHES Marius



Le Président,
PORTET Christian

Délais et recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette saisine peut se faire, pour les particuliers et les personnes morales, par courrier ou via le site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>